

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

06-07-15

Dossier complet le

06/07/15

N° d'enregistrement

FO2RISPI18

### 1. Intitulé du projet

Lyon 2ème - Réaménagement des espaces publics attenants au bâtiment de l'Hôtel Dieu

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Métropole de Lyon

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET | 2 | 0 | 0 | 0 | 4 | 6 | 9 | 7 | 7 | 0 | 0 | 0 | 1 | 9

Forme juridique collectivité territoriale

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° infrastructures routières d) toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km	Réaménagement des espaces publics suivants : - rue Bellecordière (longueur 165 m - largeur de 12.5 m - réseaux divers), rue paufique (longueur 44 m - largeur 9.5 m - réseaux divers), rue Rivère (longueur 28m - largeur 10m - réseaux divers), place de l'Hôpital (longueur 27m - largeur 25m - réseaux divers), trottoir rue de la Barre au droit du bâtiment (longueur 86m - largeur 7m - réseaux divers) et trottoir quai Jules Courmont au droit du bâtiment (longueur 306m - largeur 10m - réseaux divers), traversée piétonne Barre-Guillotière (longueur 53m, largeur 13m - réseaux divers)

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet vise à réaménager des espaces publics attenants à l'Hôtel Dieu qui sont les suivants :

- rue Bellecordière,
- rue paufique
- rue Rivère
- place de l'Hôpital
- trottoir rue de la Barre au droit du bâtiment Hôtel Dieu
- trottoir quai Jules Courmont au droit du bâtiment Hôtel Dieu
- Traversée piétonnes Rue de la Barre et pont de la Guillotière

La reconversion de l'Hôtel Dieu impactera les espaces publics attenants. En effet, le site et ces espaces vont connaître une hausse de la fréquentation, notamment sur les rues Bellecordière et Rivière ainsi que sur la place de l'hôpital.

L'enjeu principal de ce réaménagement est de conforter les activités, favoriser une mixité d'usages urbains et accompagner la reconversion du site pour redonner à l'Hôtel Dieu un rôle majeur dans l'animation et l'attractivité du secteur Presqu'île.

## **4.2 Objectifs du projet**

Les rues Bellecordière, Paufique et Rivière ainsi que la place de l'Hôpital seront aménagées en aire piétonne afin de dédier ces espaces à la déambulation piétonne et ce, en cohérence avec les aménagements existants rue de la République.

Le réaménagement des trottoirs rue de la Barre et quai Jules Courmont au droit de l'Hôtel Dieu a pour objectif d'accompagner les nouveaux usages qu'engendreront la rénovation du bâtiment.

La traversée entre la rue de la Barre et le pont de la Guillotière sera requalifiée pour redonner une urbanité et une lisibilité à cette traversée piétonne

La suppression du stationnement quai Jules Courmont au droit du bâtiment a pour objectif d'élargir le trottoir.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase de réalisation**

Les travaux prévus pour une durée d'un an et demi seront séquencés en 6 phases :

- phase 1 rue Paufique : de septembre à décembre 2017
- phase 2 : rue Bellecordière de septembre 2017 à mars 2018
- phase 3 ; rue Rivière et place de l'hôpital de septembre 2017 à janvier 2018
- phase 4 : trottoir rue de la Barre au droit de l'Hôtel Dieu d'octobre à décembre 2017
- phase 5 : section sud du trottoir quai Jules Courmont d'octobre 2017 à janvier 2018
- phase 6 : section nord du trottoir quai Jules Courmont d'avril à septembre 2018.

Ces travaux porteront essentiellement sur les revêtements de surface et l'adaptation de l'éclairage public de sécurité.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Les voiries et les espaces publics seront gérés par la Métropole et la ville de Lyon en ce qui concerne l'éclairage public. Il s'agit d'une aire piétonne d'hyper centre et de requalification des trottoirs au droit de l'Hôtel Dieu permettant d'offrir des lieux d'aménité pour les usagers du quartier, de faciliter la déambulation avec les cours et les coursives de l'hôtel Dieu.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le réaménagement des espaces publics soumis à demande d'examen au cas par cas.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

demande d'examen au cas par cas

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
surface globale du projet : 7 300 m <sup>2</sup> Rue Bellecordière : 2110 m <sup>2</sup> , rue Paufigue : 400 m <sup>2</sup> Rue Rivière : 632 m <sup>2</sup> , place de l'Hôpital : 708m <sup>2</sup> Trottoir rue de la Barre : 513 m <sup>2</sup> Trottoir quai Jules Courmont : 2850m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lyon 2 :  
 - rue bellecordière,  
 - rue Paufigue,  
 - rue Rivière,  
 - place de l'Hôpital  
 - Rue de la Barre  
 (trottoir au droit de l'hôtel Dieu)  
 - Quai Jules Courmont  
 (trottoir au droit de l'hôtel Dieu)  
 - traversée piétonne Rue de la Barre  
 et pont de la Guillotière

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 45 ° 75' 92 " 61 Lat. 4 ° 83 ' 60 " 52

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le réaménagement des espaces publics accompagne la rénovation de l'Hôtel Dieu.  
 Cette rénovation vise en la création d'un hôtel de 13 600 m<sup>2</sup> Sp (surface de plancher), d'une polarité commerciale de 17 250 m<sup>2</sup> Sp d'un ensemble tertiaire de 13 500 m<sup>2</sup> Sp, d'un centre de convention de 2 800 m<sup>2</sup> Sp, de la cité de la gastronomie (3 600 m<sup>2</sup>Sp), de 1 000m<sup>2</sup> Sp de logement ainsi qu'un parking de 134 places.  
 Il est à noter que ces 2 projets ont une emprise chantier distincte.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'usage actuel de ces espaces :

- les rues Bellecordière et Paufique et place de hôpital sont en zone 30 (circulation limitée à 30 km et trottoirs de par et d'autre de la chaussée),
  - la rue Paufique est une aire piétonne
  - Les trottoirs rue de la Barre et quai Jules Courmont au droit de l'Hôtel Dieu sont à usage piétonnier.
- Il est prévu la suppression du stationnement au droit de ces espaces.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

DTA de l'aire métropolitaine approuvée le 09/01/97  
SCOT 2030 de l'agglomération lyonnaise approuvé le 16/12/10  
PLU du Grand Lyon approuvé en 2005

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de l'Etat dans le département du Rhône

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	plan de prévention des risques naturels pour les inondations du Rhône et de la Saône sur le territoire de la Métropole approuvé le 02/03/09
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre d'étude se situe dans le périmètre des quartiers historiques classés en 1998 par l'UNESCO sur la liste du patrimoine mondiale de l'humanité.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est compris dans la servitude de protection des monuments historiques : hôtel Dieu (classement des monuments historiques par arrêté ministériel de novembre 2011) situés à moins de 500m des espaces publics

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le zonage du PPRI indique que les espaces attenants à l'Hôtel Dieu sont en majeure partie en zone de remontée exceptionnelle de la nappe et pour en crue exceptionnelle en minorité.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier sera génératrice de nuisances sonores. L'entreprise chargée des travaux organisera son chantier de façon à respecter la législation en vigueur afin de réduire au maximum les nuisances (modes opératoires, mise en place de protections vis-à-vis des riverains, ...) Après réalisation, le niveau sonore sera identique, voir réduit car les espaces aménagés seront, en partie, des espaces piétonniers
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux liés au projet sont susceptibles d'engendrer des vibrations. Des mesures seront prises en phase chantier de manière à réduire ces vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les espaces publics seront éclairés avec un dispositif d'éclairage public qui engendrera des émissions lumineuses similaires aux émissions existantes.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux des émissions de poussière dans l'atmosphère seront possibles mais limitées dans le temps.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet n'apportera aucune modification de l'existant et les eaux pluviales de voirie seront donc rejetées au réseau.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Lors de la phase chantier des voiries, les déchets de chantier seront stockés et traités selon la filière adaptée. Les entreprises en charge des travaux devront mettre en place les moyens appropriés pour recueillir et traiter les eaux usées du chantier.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet d'espace public ne portera pas atteinte au patrimoine, culturel, architectural, archéologique et paysager du quartier.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le réaménagement des espaces publics (des trottoirs et création d'une aire piétonne) confortera les usages existants et entraînera de nouveaux usages en lien avec le projet de rénovation de l'Hôtel Dieu.</p>



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de requalification des espaces publics à l'Hôtel Dieu jouxte le projet de rénovation de ce bâtiment. Les travaux sur les espaces publics interviendront en fin de chantier de rénovation du Grand Hôtel Dieu afin de limiter l'interaction entre les deux emprises chantiers.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'espace public (reprise des revêtements existants et création d'une aire piétonne sur les rues Bellecordière, Rivière et place de l'Hôpital) étant inférieur à 3 km, il devrait être dispensé d'étude d'impact car il ne porte pas atteinte à l'environnement compte de la nature des usages actuels, voire aura des effets positifs grâce à une suppression du trafic véhicule sur les es rues Bellecordière, Rivière et

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Lyon

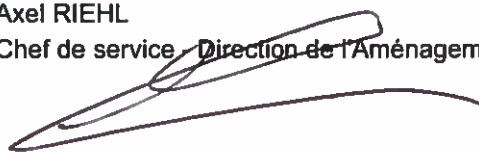
le,

30 juin 2015

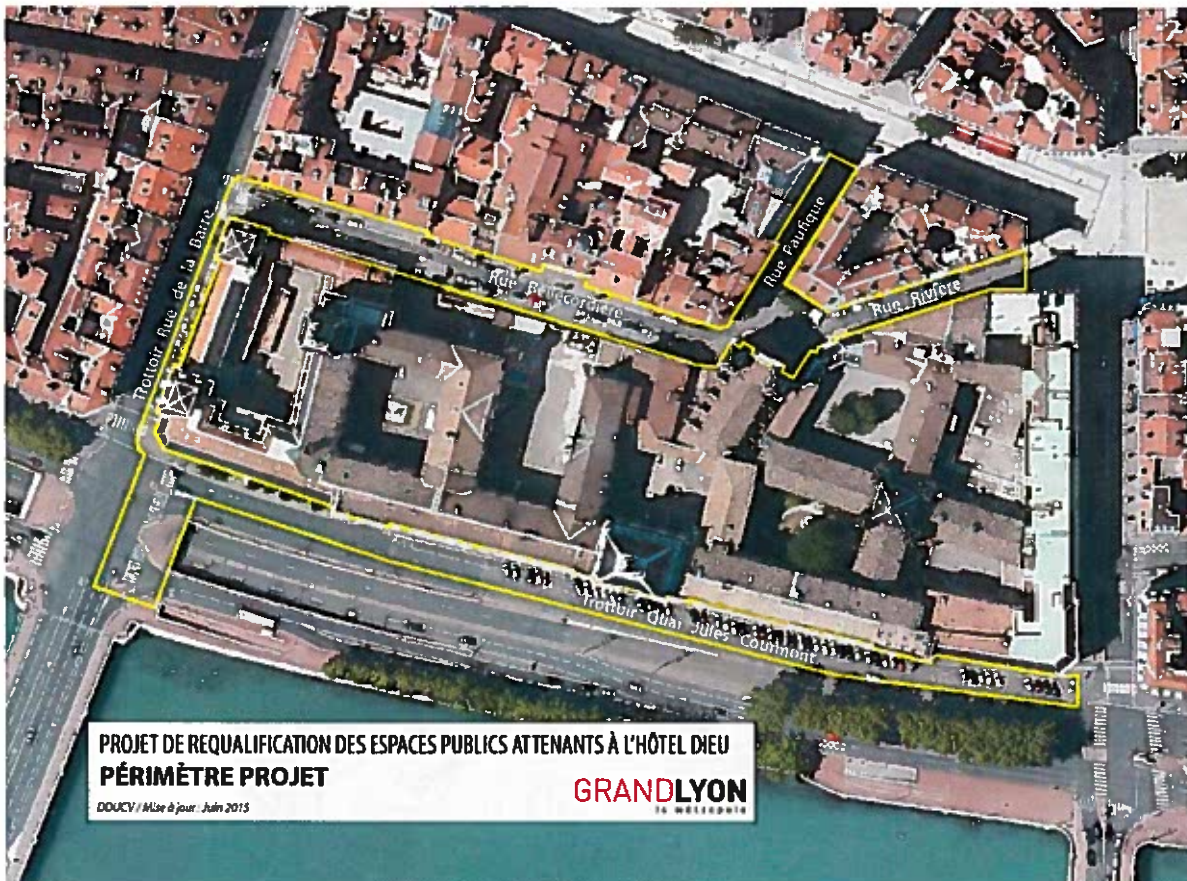
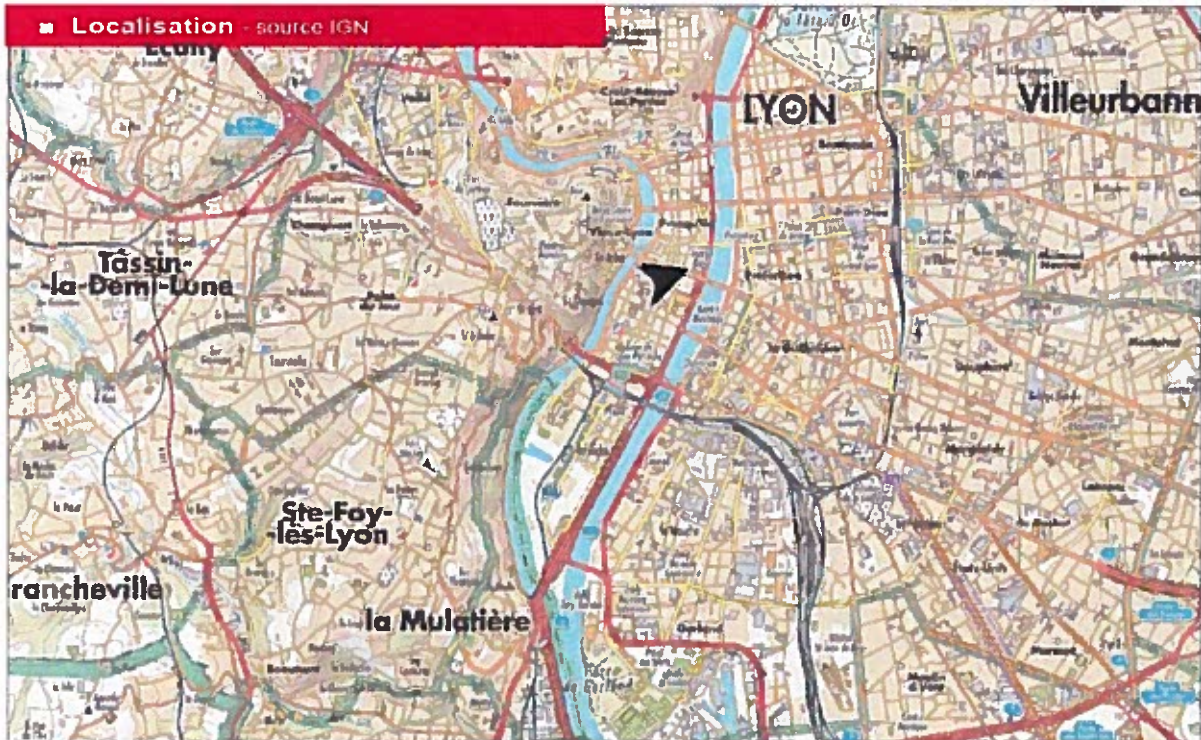
Signature

Axel RIEHL

Chef de service, Direction de l'Aménagement de la Métropole de Lyon



## ANNEXE 2 : LOCALISATION ET PERIMETRE DU PROJET



### ANNEXE 3: PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

N°1 : rue Bellecordière vue depuis la rue de la Barre en direction du nord (2013)



N°2 : rue Paufique vue depuis la rue de la République en direction de l'ouest (2013)



N°3 : rue Rivière vue depuis la place de l'Hôpital, en direction du nord (2013)



N°4 : Place de l'Hôpital, vue depuis la rue Rivière, en direction du sud (2013)



N°5 : Rue de la Barre, trottoir au droit de l'Hôtel Dieu, avec depuis le quai Jules Courmont bibliothèque



N°6 : vue vers le trottoir du quai Jules Courmont depuis le terre-plein central du quai (2013)



N°7 : trottoir du quai Jules Courmont , vue en direction du sud (2013)



N°8 : Traversée piétonne de la rue de la Barre au pont de la Guillotière, vue en direction de l'est (2013)



## Localisation cartographique des prises des vues

